



L'ACTUALITE MUNICIPALE

COMMEMORATION



Les membres de la FNACA

Le vendredi 19 mars après midi, les membres de la FNACA du Plateau d'Hauteville se sont retrouvés devant le monument aux morts d'Aranc en présence du Maire et de quelques conseillers afin de célébrer la fin de la guerre d'Algérie et rendre hommage à leur camarade Raymond DUROCHAT mort au combat. Un dépôt de gerbe a été effectué et le Maire, après les avoir remerciés, a demandé d'avoir une pensée pour Elie Zamprogno (ancien d'Algérie) qui nous a quittés au mois d'août dernier et qui était présent chaque année à cette cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS

COMMUNE :

Vote du compte administratif 2020 :

Ce dernier fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 74 059 €
Un déficit d'investissement de : 44 419 €
Soit un excédent de clôture de : **29 640 €**

Le compte de gestion établi par les services de la trésorerie est identique au compte administratif établi par la commune.

Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Convention pour la gestion des chats errants :

Suite aux différentes réclamations concernant la prolifération des chats errants sur notre commune, nous avons mis en place avec HBA une convention pour leurs stérilisations. Cette convention après nous avoir été présentée par Monique Pallet est acceptée par l'ensemble des membres du Conseil pour un coût annuel de 115 €.

Energie renouvelable :

Nous sommes régulièrement démarchés par des sociétés d'installation d'éoliennes. Après discussion, les membres du Conseil se prononcent par 8 voix contre et 3 abstentions concernant l'installation d'éoliennes sur notre commune.

ALEC 01 (Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain) :

L'ALEC 01 est un acteur de la lutte contre le dérèglement climatique, elle assure pour les collectivités des actions de sensibilisation, d'information, de conseil et d'accompagnement des porteurs de projet dans les domaines de : l'énergie, le bâtiment, la mobilité et l'économie circulaire. Cette association a décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) à l'échelle du département de l'Ain. Du fait que notre commune soit déjà membre de l'ALEC 01, elle nous propose de rentrer au capital de cette SPL pour une action de 100 €. Après discussion le Conseil municipal valide l'entrée de la commune au capital de la SPL.

Numérisation des archives de l'état civil :

Une société du Haut Valromey spécialisée dans la numérisation des archives de moins de 100 ans sur informatique, nous a proposé ses services pour un coût de 1200 € HT. Dans le cadre de la protection des données (RGPD) qui nous est imposé, cette opération nous permettra d'être en conformité et de protéger nos archives communales et d'éviter la manipulation des registres. Cette décision est validée par l'ensemble des membres du Conseil.

CCAS :

Vote du compte administratif 2020 :

Les comptes après avoir été présentés par Sophie Dumas et Nathalie Varignier font apparaître :

En recettes : 5 362 €
En dépenses : 3 076 €
Soit un excédent de clôture de : **2 286 €**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil.

COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux s'est réunie le 3 mars 2021. Il a été abordé :

- **Achat d'un broyeur** : compte tenu de l'état de notre épareuse actuelle et de son coût de réparations élevé, les membres de la commission se sont prononcés pour l'achat d'un broyeur d'accotement auprès des Ets COCHET pour un montant de 8 900 € HT.
- **Sécurisation des villages** : La commission travaux a rencontré le service des routes du Département pour la mise en place de ralentisseurs sur la descente du mont d'Aranc. Il nous propose la mise en place d'un radar pédagogique mobile qui pourrait être déplacé sur d'autres secteurs de la commune (centre d'Aranc, Rougemont, Résinand) afin de mener une étude plus approfondie sur les zones où la vitesse est excessive.
- **Parquet de la classe maternelle** : Le devis de la réfection du parquet de la classe maternelle a été accepté pour un montant de 2 270 € HT. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été par l'Entr. MOYRET du Balmay.
- **Etanchéité de la façade Sud de la salle polyvalente** : Après étude des différents devis les entreprises suivantes ont été retenues :
Maçonnerie : Entr. SIMONETTA pour 3 675.80 € HT
Bardage : Entr. NESME pour 4 307 € HT
Peinture extérieure : Entr. FUSELLI pour 5 408 € HT
Isolation intérieure : Entr. FUSELLI pour 1 560 € HT

SERVICE TECHNIQUE

- Le stock de gravier situé près du hangar communal a été déplacé sur le site de l'ancienne décharge.
- Un cahier d'entretien du matériel a été mis en place par Jean Pierre Montjouvent.

URBANISME

Autorisation d'urbanisme année 2021 (Demande Préalable de travaux) :

- DP n° 0007 : PINGON Adrien (Aranc) : Réfection de toiture.
- DP n° 0008 : PINGON Adrien (Aranc) : Remplacement de fenêtres.
- DP n° 0009 : ALEPEE Fabrice (Aranc) : Construction d'un abri de jardin.
- DP n° 0010 : JULLIARD Jean Baptiste (Aranc) : Construction d'un auvent.
- DP n° 0011 : PINGON Denis (Aranc) : Construction d'une avancée de toit sur abri à bois.
- DP n° 0012 : GROBAS Joël (Aranc) : Remplacement d'une porte et du dreffia.
- DP n° 0013 : FARRE Annie (Aranc) : Changement de menuiseries extérieures.

Il est rappelé que les travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation ou de votre propriété doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, au minimum 1 mois avant le début des travaux.

ECOLE

SIVU

Les délégués du SIVU se sont réunis le 9 mars 2021 pour voter le compte administratif 2020 et le budget de l'année en cours.

- **Le compte administratif** fait ressortir un excédent de 4 402 €, il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Budget 2021** : Le budget s'élève à un montant de 121 200 €.

Participation des communes (Aranc, Evosges, Corlier et Oncieu) : 88 800 €.

Part revenant à la commune d'Aranc : 59 470 € soit 67%.

- Une subvention de 200 € a été attribuée au sou des écoles pour l'achat de masques lavables.
- Le renouvellement des ordinateurs de l'école d'Aranc se termine cette année avec l'achat de 2 ordinateurs (environ 400 € pièce).
- Le Conseil a validé la demande de dérogation pour la scolarisation d'un élève habitant le hameau de la Brévière. (commune de Saint Rambert en Bugey).
- Cantine scolaire : Suite à la réunion du vendredi 19 mars avec H3S au sujet des repas de cantine, ces derniers nous ont appris qu'ils ne continuaient pas la fourniture des repas pour la prochaine année scolaire.

CONSEIL D'ECOLES

Compte tenu de la crise sanitaire, le programme cinéma et le cycle piscine n'ont pu être faits pour l'instant. Avec un enneigement suffisant en début d'année, les élèves n'ont pu pratiquer les raquettes et le ski de fond.

Seul le projet d'une fresque sur le thème TOTEM sera réalisé par les 2 classes d'Aranc. Elle sera installée sur les murs de la cour de récréation.

COMMUNICATION / TOURISME

Dans le but de développer l'accueil touristique sur notre commune, un groupe de travail sous la responsabilité de Nathalie Varignier appelé « sentiers pédestres » a été constitué. La démarche consiste à aménager des circuits pour mettre en valeur nos sites remarquables. Un état des lieux se fera sur le terrain afin de réhabiliter certains sentiers et une réflexion sera menée sur le balisage.

Marais de Jarine :

Suite à la réunion « **du comité de site ENS** » pour les zones humides de Brénod, de Thézillieu et du marais de Jarine à Aranc, qui s'est tenue à la salle polyvalente d'Aranc le jeudi 4 mars, en présence des représentants du Département, du SR3A et des Maires concernés, un programme d'actions pour la période 2020-2024 a été présenté.

En ce qui concerne notre commune, la valorisation du marais de Jarine, 2 panneaux ont été installés par le Département, un en centre village (devant la mairie) et l'autre sur le site (ancien captage), en plus de la signalétique routière ENS. Un projet d'installation d'un observatoire type mirador cofinancé par le Département et la Région est à l'étude. Le maire de la commune d'Aranc a rappelé aux participants qu'aussi bien la communauté de commune d'Hauteville que HBA dans un deuxième temps avaient refusé de participer au projet d'un sentier pédagogique pour les 20% d'autofinancement. Mr Ph. Emin propose que la commission tourisme d'HBA puisse étudier à nouveau ce projet de valorisation afin d'apporter un soutien à cette démarche.

INFOS PRATIQUES

Campagne de stérilisation des chats errants :



« CHATS ERRANTS »

Nous avons sur le territoire de la commune des chats dits « errants » qui ont été soit abandonnés, soit issus de portées nées à l'extérieur, qui sont devenus peureux et sauvages. Ils doivent leur survie à leur talent de chasseur et grâce aux personnes de bonne volonté qui les nourrissent et leur apportent quelques soins.

Les chats non - stérilisés se reproduisent rapidement. Statistiquement un couple de chats peut avoir une descendance de 20 000 chats en 4 ans. Leurs conditions de vie sont difficiles, froid, manque de nourriture, maladie. Cela peut également générer des nuisances comme le bruit ou l'hygiène pour le voisinage.

Pour éviter leur prolifération, nous avons la possibilité de participer à un programme de stérilisation et d'identification organisé avec HBA et le refuge du Haut-Bugey.

Ils sont capturés par trappage, transportés chez le vétérinaire, stérilisés et identifiés avec une puce, puis remis en liberté sur leur lieu de vie. Le chat étant un animal de territoire, en le réintégrant, il participe à réguler la prolifération des rats, souris et autres dits « indésirables ».

Le coût moyen s'élève à environ 70 euros par chat. La Fondation 30 Millions d'Amis peut participer à cette opération à hauteur de 50%, ce qui réduirait le coût final pour la commune. En contrepartie le chat sera identifié au nom de la Fondation.

Ce sont les professionnels du refuge qui interviennent pour le trappage. Par contre l'aide des bénévoles qui les nourrissent est primordiale pour le repérage de leurs lieux de vie et de leurs habitudes.

Nous lançons un appel aux bénévoles nourrisseurs et à toute personne concernée par ce sujet et vous invitons à prendre contact avec la mairie, la référente est Monique Pallet.

Dépôts sauvages :



Nous avons constaté des dépôts sauvages sur un terrain communal. Après intervention de la gendarmerie demandée par la mairie, l'auteur des faits a été sommé de nettoyer le domaine public. A ce jour, seul les gravats ont été enlevés. Un mail a été adressé à l'auteur des faits pour enlever le foin et les branchages. Dans le cas contraire, une plainte sera déposée. L'action de la mairie est d'avoir un environnement propre et accueillant. Nous serons intransigeants sur ce genre d'incivilité.

Fibre optique :



Comme nous vous l'avions indiqué sur le précédent flash, nous avons repéré avec le maître d'œuvre, les différents endroits où l'égavage est nécessaire (propriétés communales ou privées). Nous avons contacté les différents propriétaires et recueilli leur accord pour procéder aux travaux. Ces derniers doivent démarrer à compter du 29 mars 2021 par l'entreprise Y. Mégret. Ces travaux sont pris en charge par la commune. Un égavage est également prévu le long de la départementale 34 entre Aranc et Résinand de la forêt communale qui surplombe la ligne téléphonique.

VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL

Décès :

Le 17 mars 2021 est décédé Mr Etienne RAMBACH à Viroflay dans les Yvelines, époux de Marie - Yvonne GREFFOZ ,(sœur de Mari-sette GREFFOZ de Rougemont).